

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/03

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 30 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 24 janvier 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Pierre Agresti.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Ménéghin-Caprio Véronique à Caroline Fiorucci.

Votants : 36 Pour : 36

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION « ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES PERSONNES PRIVEES DURABLEMENT D'EMPLOI DANS LE TERRITOIRE DU TRIEVES »

Récemment habilitée à rejoindre l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de Longue Durée », la Communauté de communes du Trièves souhaite désormais renforcer l'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi dans le cadre du Comité Local pour l'Emploi mis en place dans le cadre de cette expérimentation. Le projet consiste ainsi à mettre en œuvre durant les années 2023 et 2024 :

- Des actions de sensibilisation et de communication à destination des personnes éloignées de l'emploi (permanences, événements, mailings, liens avec salariés de Pep's Trièves, actions auprès des communes...)
- Un accompagnement individuel et collectif renforcé vers l'emploi et la formation (entretiens, ateliers micro-projet à impacts positifs, visites d'entreprises, immersion dans l'EBE, formations préalables à l'embauche...)
- La validation des parcours d'insertion et orientation via la commission « Parcours Emploi Compétence »
- Le renforcement des réseaux entreprises du territoire permettant de mettre en lumière les besoins d'emplois (identification des solutions d'emploi hors EBE, identification de l'offre d'insertion, réflexion avec les entreprises concernées par les métiers en tensions)
- Le développement de solutions nouvelles sur le territoire permettant la création de nouveaux emplois adaptés aux freins à l'emploi identifiés (études de faisabilité pour développer les activités nouvelles au sein de l'EBE, ateliers d'expérimentation...)
- La mobilisation des acteurs locaux au sein du Comité Local pour l'Emploi.

Les moyens humains qui seront mobilisés pour réaliser ces actions comprendront : l'Animateur-coordonateur du dispositif TZCLD (0,7 ETP), le Directeur du Pôle « Aménagement, Développement et Transitions » (pour 0,2 ETP), la Conseillère Emploi-formation de la Communauté de communes (1 ETP) et un chargé des études de faisabilités (0,75 ETP).

Afin de mobiliser ces moyens humains, il est proposé que la Commune de Saint Martin de Clèlles du Trièves réponde à l'appel à projets du **Fonds Social Européen + « Favoriser l'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi »** et sollicite une subvention d'un montant de **157 571, 75 €** pour les années 2023 et 2024.

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Dépenses de personnel	281 378,12	Autofinancement CCT (Dont 62 000 € d'ingénierie déjà pris en charge par la CCT)	176 357, 62	44,77 %
Dépenses indirectes (forfait 40%)	112 551, 25	Subvention FSE	157 571, 75	40 %
		Département de l'Isère	60 000,00	15,23 %
Total	393 929,37		393 929, 37	100%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter le Fonds Social Européen de 157 571,75 euros pour les années 2023 et 2024 dans le cadre de cette action,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clèlles, le 30 janvier 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/2/23 et de sa publication 31/2/23